parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

↘ DEUX CALENDRIERS : Une procédure unique

en NOUVELLE-CALÉDONIE

parcoursup-nouvelle-caledonie.fr

9 août 2019

en MÉTROPOLE

parcoursup.fr

Fin novembre 2019

Ouverture de la plateforme
Connection et découverte de la Plate-forme

Dès le 26 août 2019

1 Inscription, information saisie des voeux

Inscription et création du dossier Parcoursup.
> Saisir une adresse mail valide et régulièrement consultée.
> Télécharger l'application Parcoursup sur votre téléphone mobile (pour la métropole uniquement).
- Possibilité de renseigner les adresses mail des parents pour leur permettre de recevoir les messages et alertes liés à la procédure.

Consultation des caractéristiques de chaque formation : contenus, attendus, places disponibles, débouchés, etc)

Je formule jusqu'à 10 vœux[1] (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer

Mi-janvier 2020

[1]Avant de confirmer les vœux, les candidats doivent, sur la plateforme, exprimer leur préférence dans une rubrique dédiée. Non communiquée aux établissements choisis, cette information pourra être utilisée par la commission d'accès à l'enseignement supérieur pour trouver une formation à ceux qui n'ont pas reçu de propositions d'admission

Jusqu'au 1er octobre 2019

Clôture définitive de la saisie de vœux

Jusque mi-mars 2020

Jusqu'au 11 octobre 2019

2 Finalisation et confirmation

FINALISATION DU DOSSIER :
- Saisir un projet de formation **motivé** pour chaque vœu
- Joindre les éventuelles **pièces demandées**

CONFIRMATION DE CHAQUE VŒU
Pour chaque vœu confirmé une **fiche avenir** est transmise aux établissements d'enseignement supérieur.

Attention, après la date de clôture, aucun élément du dossier ne pourra être modifié.

Jusque début avril 2020

A partir du 2 décembre

3 Propositions d'admission et réponses des candidats

Réception des propositions d'admission :
> Je reçois une alerte dès que j'ai une réponse
> Pour les **formations non sélectives** (licences générales), l'établissement peut répondre :
oui - oui si [2] - en attente
> Pour les **formations sélectives** (prépas, BTS, IUT…), l'établissement peut répondre :
oui - en attente - refusé
À noter : suspension des propositions d'admission pendant la durée des épreuves écrites du baccalauréat (pour la métropole uniquement, décompte des délais suspendu).

Réponses aux propositions d'admission :
> Dès que j'ai une ou des propositions, d'admission, je dispose d'un délai pour me déterminer et **accepter une de mes propositions** d'admission.
> Je dois choisir parmi mes **vœux en attente ceux que je souhaite conserver**.
> J'ai un **délai de réponse** à respecter indiqué sur le dossier pour chaque proposition[1]. Si je ne réponds pas à une proposition d'admission dans les délais prévus, je perds toutes les propositions d'admission qui m'ont été faites.

Dès mi-mai 2020

[2] Le lycéen se voit proposer un parcours de formation personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues

Dès le 16 décembre 2019

Phase complémentaire

De nouveaux vœux pour des formations disposant de places vacantes peuvent être formulés (délai de 3 jours ou 1 jour selon la période).

Après les résultats du baccalauréat, si je n'ai aucune réponse positive[3], je peux saisir la **commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** qui étudiera mes souhaits de formation prioritaires et me fera des propositions de formation au plus près de mes choix initiaux.

Dès fin juin 2020

[3] En cas de vœux uniquement dans les formations sélectives.

4 Inscription administrative et fermeture du site

Les lycéens effectuent leur inscription administrative dans leur établissement d'accueil.
Attention à la date limite d'inscription de l'établissement d'accueil !

Jusque Fin Février 2020

Jusque fin septembre

- **calendrier métropolitain à actualiser rentrée 2020**

[1] Délai de réponse de 5 jours puis 3 jours pour Parcoursup métropole
Délai de réponse de 3 jours pour Parcoursup Nouvelle-Calédonie

Conception et réalisation : Zhor GABLE, Aurélien VANDRISSE